

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 447

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,
M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 25 par la phrase suivante :

« Ces informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été communiquées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à sécuriser l'usage des données qui seront collectées et partagées entre les différents opérateurs de France travail.